DE PAR LE ROI.

SA Majeſté étant informée qu'indépendamment de la ville de la Canourgue, quelques autres endroits du Gevaudan ſont ſoupçonnez de la Contagion : que cela ne peut venir que de la communication entre les Perſonnes, & du tranſport que l'on a fait des Marchandiſes tirées de cette Ville, & portées dans d'autres Lieux ; & ſur ce qui lui a été repreſenté, que ſi l'on n'interrompt cette communication, & que l'on n'empêche le tranſport deſd. Marchandiſes, ce mal pourroit faire un progrés conſiderable, auquel il ſeroit difficile de remedier ; SA MAJESTE', de l'Avis de Monſieur LE DUC D'ORLEANS, Regent, a fait de trés-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes du Gevaudan, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en ſortir, ſous peine de la Vie ; comme auſſi à tous Habitans des Provinces voiſines, de tirer de ce Païs aucunes Marchandiſes, de quelque nature qu'elles puiſſent

être, jusqu'à nouvel ordre. Ordonne Sa Majesté qu'en cas de contravention, les Marchandises seront brûlées, & les personnes qui seront convaincuës de les avoir tirées, punies de Mort, & condamnées en telles amendes, que les Sieurs Commandans arbitreront. Mande & ordonne Sa Majesté ausdits Sieurs Commandans de faire lire, publier & afficher la presente Ordonnance par tout où besoin sera, dans l'étenduë de leurs Commandemens, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance; & ait à s'y conformer, & de tenir la main, chacun en ce qui les concerne, à son execution. FAIT à Paris le 5. jour d'Août 1721. *Signé*, LOUIS: *Et plus bas*; PHELYPEAUX.

LE DUC DE ROQUELAURE, Lieutenant General des Armées du Roi, Commandant en Chef dans la Province de Languedoc.

VEU l'Ordonnance du Roi ci-dessus;

NOUS ordonnons que ladite Ordonnance sera executée en tout son contenu, suivant sa forme

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

& teneur, lûë, publiée & affichée dans toutes les Villes & Lieux de notre Commandement, afin que perſonne n'en puiſſe prétendre cauſe d'ignorance. FAIT à Montpellier le quatorziéme Août 1721. *Signé*, LE DUC DE ROQUELAURE: *Et plus bas*; Par Monſeigneur, DLESAGE.

A TOULOUSE,
Chez CLAUDE-GILLES LECAMUS,
Seul Imprimeur du Roi.